



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

services d'urgence

Question écrite n° 3164

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la nécessité de prendre en compte la souffrance des migraineux. Actuellement près de 7 millions de personnes en France souffrent de migraines persistantes. Si Paris bénéficie actuellement de dispositifs sanitaires de lutte contre la migraine, cela n'est pas le cas de la plupart des régions. Aussi, il apparaît nécessaire de créer un service d'urgence spécialisé dans plusieurs hôpitaux français afin de permettre à tous de se soigner dans les meilleures conditions possibles. Elle lui demande si le développement de services d'urgence contre les maux de tête et les céphalées est envisageable à court terme.

Texte de la réponse

Actuellement, l'offre dans le domaine de la prise en charge des céphalées et des migraines est déjà développée, elle repose sur les structures suivantes : des consultations spécialisées, souvent installées dans des services de neurologie qui assurent la prise en charge des patients souffrant de migraines chroniques. La société française d'études des migraines et céphalées recense 15 consultations de ce type en France ; des structures de prise en charge de la douleur chronique rebelle dont une part de leur activité (environ 15 %) est dédiée à la prise en charge des patients souffrant de céphalées et migraines. Le nombre de ces structures a été multiplié par deux en cinq ans et il existe plus de 200 structures en France, contre 96 en 2001. Le développement et renforcement en personnels de ces structures se poursuit avec un financement sur 5 ans, à hauteur de 8,8 MEUR, dans le cadre des mesures du 3e plan d'amélioration de la prise en charge de la douleur annoncé en mars 2006. Par ailleurs, des structures spécifiques ont été créées. Notamment, le « centre d'urgences céphalées » situé à l'hôpital Lariboisière à Paris. Ce centre est davantage orienté dans la prise en charge de maux de tête intenses et récents, nécessitant des investigations rapides. Depuis 2002, le « centre de la migraine de l'enfant », de l'hôpital Armand Trousseau à Paris assure une activité de consultation et a pour mission, en outre, le développement de l'information des professionnels et l'animation d'un réseau régional de correspondants. Cependant, la prise en charge des céphalées et de la migraine repose avant tout sur une meilleure connaissance de ces pathologies par les professionnels de santé. Des réponses thérapeutiques efficaces sont maintenant disponibles mais elles sont sous utilisées faute d'une formation actualisée notamment du corps médical. Aussi, l'agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé (Anaes), fin 2004, a mis à la disposition des professionnels de santé de nouvelles recommandations : « Céphalées chroniques quotidiennes diagnostic, rôle de l'abus médicamenteux, prise en charge ». Ces recommandations pour la pratique clinique ont été élaborées à la demande de la société française d'étude des migraines et des céphalées et de l'association des neurologues libéraux de langue française. Elles complètent les recommandations « Prise en charge diagnostique et thérapeutique de la migraine chez l'adulte et l'enfant : aspect cliniques et économiques » éditées par l'Anaes en 2002.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3164

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 août 2007, page 5247

Réponse publiée le : 18 mars 2008, page 2414